



VOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Le Département cofinance votre projet
et vous accompagne dans sa valorisation

Vous avez bénéficié d'une aide du Conseil départemental de la Somme pour la réalisation de votre projet.

Il incombe aux bénéficiaires des aides du Département de valoriser ce soutien financier à travers différentes actions. Le Département met des outils à votre disposition et vous aide dans votre communication.

Le non-respect d'un ou plusieurs de ces engagements pourra entraîner une diminution voire l'annulation de la subvention.



Plaques envoyées par le Département de la Somme aux communes ayant reçu un soutien financier

INFORMER LE GRAND PUBLIC PENDANT ET APRÈS

Il convient d'implanter, pendant toute la durée des travaux, un panneau d'information indiquant de façon claire la participation du Département (logo et montant du financement) **ou à défaut une bâche sur les lieux de l'aménagement**

➔ Fichier téléchargeable sur : www.somme.fr/communication

Une fois l'opération achevée, il vous revient d'apposer la plaque d'information (format 20x20 cm) fournie par le Département en la positionnant de manière visible, en entrée de bâtiment ou d'équipement.

VALORISER L'OPÉRATION

Apposer le logo du Conseil départemental de la Somme sur l'ensemble des documents, éditions ou autres supports numériques liés à l'opération subventionnée.

➔ Logo téléchargeable sur : www.somme.fr/communication

Le Département est susceptible de valoriser l'opération via ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, magazine Vivre en Somme).

➔ Le reportage pourra vous être transmis sur demande

INAUGURATION ET TEMPS FORTS LIÉS À L'OPÉRATION COFINANCÉE

Avant toute action, notamment toute manifestation publique ou l'édition de tout document, veuillez informer le Conseil départemental pour :

- ➔ programmer la date en amont en fonction de l'agenda du Président et des élus départementaux
- ➔ transmettre le projet de carton d'invitation pour sa validation
- ➔ mettre à disposition un kit signalétique (flamme, banderoles...)
- ➔ étudier la possibilité d'un appui logistique (sono, pupitre, pagode, barrières vauban...)

VOTRE CONTACT

Conseil départemental de la Somme

Direction de la communication - Pôle événementiel

43 rue de la République - CS 32615 - 80000 AMIENS

Tèl : 03 22 71 83 51

Mail : communication@somme.fr

Contacter le Département au minimum 20 jours avant la date de la manifestation !

Conseil départemental de la Somme

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

43 rue de la République

CS 32615

80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 81 71

www.somme.fr

